

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

En comité.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

Dufferin,

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat copie d'une correspondance avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de l'inclusion dans les limites de la Puissance de territoires sur le continent de l'*Amérique Septentrionale*.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 2 mai, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 12.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre un rapport statistique des chemins de fer du *Canada*, et du capital, du trafic et des frais d'exploitation des chemins de fer de la Puissance, 1876-7.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No 96.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 12 mars, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique, et aussi tous renseignements que le gouvernement pourra fournir à cette Chambre relativement à l'admission de produits français en ce pays à des conditions plus avantageuses que celles d'aujourd'hui.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 70.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 8 mars, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copies de toutes